

DEMANDE

Matricule nationale: (voir carte de sécurité sociale)

Le(la) soussigné(e) (Nationalité:)

Né(e) le demeurant à L-.....,

Rue / Numéro: Tél.:

Compte bancaire: Banque:

Membre **actif** du service d'incendie et de sauvetage de Junglinster : Oui Non Taille T-Shirt :

Soumet par la présente sa demande pour un emploi pendant les vacances d'été auprès de la commune de Junglinster pour la période du :

P1: 06.07.2020 → 17.07.2020		P4: 17.08.2020 → 28.08.2020	
P2: 20.07.2020 → 31.07.2020		P5: 31.08.2020 → 11.09.2020	
P3: 03.08.2020 → 14.08.2020		P6: 14.09.2020 → 25.09.2020	

Prière d'indiquer les périodes dans lesquelles un engagement peut avoir lieu **par préférence (1-6).
Seront considérées seulement 50 demandes sans distinction de la date de remise.**

Les demandes sont soumises aux conditions suivantes:

Art.1.

Les engagements seront effectués globalement par le collège échevinal. Tous les candidats occupant un poste d'étudiant doivent :

1. avoir atteint l'âge de 16 ans et ne pas avoir dépassé l'âge de 25 ans le jour de l'engagement;
2. en cas de minorité, faire preuve de l'accord formel d'un parent ou du tuteur légal;
3. être domicilié dans la commune de Junglinster ;
4. ajouter un **certificat de scolarité de l'année scolaire en cours** ;
5. ajouter un **relevé d'identité bancaire** (ou une copie du recto de la carte V-Pay).

Dans le cas où plus de **50** candidatures seront remises, un tirage au sort déterminera les 50 candidats pour les postes à pourvoir.

Art.2.

La rémunération sera déterminée par une décision du conseil communal dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Art.3.

Les engagements se font par semaine et s'étalent exclusivement sur la période du **6 juillet 2020** au **25 septembre 2020**. L'horaire de travail comprend 8 heures par jour et 40 heures par semaine pendant un maximum de 10 jours de travail.

Art. 4.

Les demandes dûment remplies sont à envoyer par voie postale jusqu'au **vendredi, 27 mars 2020 au plus tard** au collège échevinal de la Commune de Junglinster ou par remise personnelle au secrétariat de la Commune.

Art. 5.

Seulement des demandes complètes peuvent être déposées. Les demandes sans certificat scolaire ou non-complètement remplis seront d'office refusées.

AVIS IMPORTANT !

Une réunion d'information, suivie d'une séance de signature des contrats de travail sera organisée début-juin. La date définitive ainsi que le lieu de la réunion seront communiqués aux concernés début-mai.

La participation à cette réunion est obligatoire. Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur.

Signature candidat: , le Signature tuteur:

(pour les mineurs, l'accord formel du tuteur ou parent(s) est strictement requis)

Le signataire déclare qu'il n'a pas été engagé pendant l'année en cours pour une période dépassant 2 mois.